

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 342/02

ÉFAI – 020745 – ASA 13/017/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS / PRISONNIERS D'OPINION PRÉSUMÉS / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

BANGLADESH **Zaiba Malik (f), Britannique, journaliste pour Channel 4**
Bruno Sorrentino (h), Italien, réalisateur pour Channel 4
Pricila Raj (f), Bangladaise, interprète
Mujib (h), Bangladais, chauffeur
Saleem Samad (h), Bangladais, journaliste

Londres, le 27 novembre 2002

Deux journalistes travaillant pour la chaîne de télévision britannique Channel 4 ont été arrêtés le 25 novembre alors qu'ils s'apprêtaient à quitter le Bangladesh pour se rendre en Inde. Selon certaines informations, leur interprète et leur chauffeur ont également été appréhendés le même jour. Il est à craindre que ces quatre personnes ne soient détenues au seul motif de l'exercice de leur droit à la liberté d'expression et qu'elles ne soient, par conséquent, des prisonniers d'opinion. Elles risquent d'être torturées ou de subir d'autres formes de mauvais traitements au cours de leur détention.

Le 26 novembre, Bruno Sorrentino (réalisateur et caméraman), Zaiba Malik (journaliste) et Pricila Raj (leur interprète) ont été déférés devant un tribunal à Dacca, la capitale du pays. Ils ont ensuite été placés en détention provisoire pour une durée de cinq jours, le temps que la police procède à des interrogatoires supplémentaires. Mujib, leur chauffeur, n'a pas été traduit en justice et se trouve toujours en garde à vue. Il semble que les détenus se soient vu, au départ, accuser de sédition et de complot criminel. Toutefois, ils n'ont, à ce jour, fait l'objet d'aucune inculpation. Par le passé, le gouvernement bangladais a maintenu des personnes en détention alors que le tribunal avait ordonné leur libération. Il se pourrait que les autorités empêchent la libération des détenus si une mise en liberté sous caution leur était accordée.

Les quatre personnes ont apparemment été arrêtées parce qu'elles rassemblaient des informations et des séquences vidéo afin de réaliser un documentaire sur la situation politique au Bangladesh. Les autorités auraient saisi les films et les autres documents appartenant aux détenus. Channel 4 avait commandé ce reportage pour son programme intitulé *Unreported World*, qui traite des affaires étrangères. Les journalistes travaillaient pour une société de production indépendante appelée Mentorn Midlands.

Un mandat d'arrêt a, semble-t-il, également été émis contre Saleem Samad, un journaliste bangladais qui servait de guide aux membres de l'équipe de télévision pendant leur séjour. Selon certaines sources, cet homme vit actuellement caché.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'usage de la torture est monnaie courante au Bangladesh. La plupart des actes de torture sont perpétrés lors des premiers interrogatoires effectués au cours de la garde à vue. Jusqu'à présent, les gouvernements bangladais n'ont pris pratiquement aucune mesure afin d'éradiquer la torture. Amnesty International ne cesse d'exhorter les autorités de ce pays à faire en sorte que les détenus ne soient ni torturés, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

Les autorités bangladaises se sont montrées particulièrement préoccupées par un certain nombre d'informations diffusées cette année dans les médias internationaux et critiques à l'égard du Bangladesh. Les pouvoirs publics ont estimé que de telles informations ternissaient l'image du pays.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– faites part de votre préoccupation quant à la sécurité de Zaiba Malik, de Bruno Sorrentino, de Pricila Raj et de Mujib, qui ont été arrêtés le 25 novembre ;

- cherchez à obtenir l'assurance que les quatre détenus ne sont ni torturés, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;
- engagez les autorités à prendre les mesures nécessaires afin de garantir des conditions de détention conformes aux normes internationales relatives au traitement des détenus ;
- demandez-leur instamment de permettre à ces personnes de consulter un avocat, de recevoir la visite de leurs proches et de bénéficier de tous les soins requis par leur état de santé ;
- exhortez les autorités à garantir la sécurité de Saleem Samad et à respecter ses droits fondamentaux ;
- priez-les de ne pas maintenir ces personnes en détention si le tribunal ordonne leur mise en liberté.

APPELS À :

Première ministre :

Prime Minister Begum Khaleda Zia
Office of the Prime Minister
Gona Bhaban
Sher-e Bangla Nagar
Dhaka, Bangladesh

Télégrammes : Prime Minister Zia, Dhaka, Bangladesh

Fax : +880 2 811 3243

Courrier électronique : pm@pmobd.org ou
psecretary@pmobd.org

Formule d'appel : *Dear Prime Minister*, / Madame la
Première Ministre,

Ministre de l'Intérieur :

Mr Altaf Hossain Chowdhury
Minister of Home Affairs
Ministry of Home Affairs
Bangladesh Secretariat, Building 4
Dhaka, Bangladesh

Télégrammes : Minister of Home Affairs Chowdhury, Dhaka,
Bangladesh

Fax : +880 2 861 9667

Formule d'appel : *Dear Home Minister*, / Monsieur le
Ministre,

Inspecteur général de la police :

Mr Muddabir Hossain Chowdhury
Inspector General of Police
Police Headquarters, Fulbaria
Dhaka, Bangladesh

Télégrammes : Inspector General Chowdhury, Fulbaria,
Dhaka, Bangladesh

Fax : +880 2 956 3362

Formule d'appel : *Dear Sir*, / Monsieur l'Inspecteur général,

COPIES aux représentants diplomatiques du Bangladesh dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 9 JANVIER 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*